

Impact potentiel

Tirer parti des transferts fédéraux (la monétisation) peut réduire considérablement l'écart en matière d'infrastructure. C'est une alternative à la méthode de trésorerie actuelle.

La monétisation se concentre sur TOUS les besoins en infrastructure.

EXEMPLE: Impact potentiel sur le logement

Transferts fédéraux annuels	Débeture de l'AFPN financé par les transferts fédéraux*	Maisons construites grâce au financement**
50 000 000 \$	900 000 000 \$	3,000
100 000 000 \$	1 800 000 000 \$	6,000
200 000 000 \$	3 600 000 000 \$	12,000

* Fluctue avec les taux d'intérêt du marché
Supposé des transferts fédéraux sur 20 ans

** Coût moyen supposé de la construction d'une nouvelle maison de 300 000 \$



Nouvelles maisons construites pour les familles de la Première Nation de Tzeachten

A propos de nous

L'AFPN est un organisme sans but lucratif créé par le gouvernement fédéral, détenu et régi par les Premières Nations, qui offre des services de financement, d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations du Canada qui se conforment volontairement à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN).

Le mandat de l'AFPN est d'appuyer les Premières Nations du Canada à réaliser leurs priorités communautaires.

- Établi par la législation fédérale en vertu de la LGFPN en 2005, avec l'appui de tous les partis.
- **332** Premières Nations de chaque province et d'un territoire sont visées par la Loi, et **169** sont devenus membres de l'AFPN.

L'AFPN a financé plus de 2,1 milliard de dollars dans des projets sociaux, des entreprises économiques, des logements communautaires, des achats de terrains, des infrastructures dans les réserves, des prises de participation au capital et de nombreux autres projets pour ses membres.

Tous les prêts de l'AFPN sont soutenus par des sources de revenus existantes qualifiées

Communiquer avec nous

✉ Ernie Daniels
Président et DG
edaniels@fnfa.ca

✉ Steve Berna
COO
sberna@fnfa.ca

☎ 250-768-5253

📎 fnfa.ca



APPRENDRE ENCORE PLUS



La monétisation

Tirer parti des transferts fédéraux pour combler l'ÉCART EN MATIÈRES D'INFRASTRUCTURE



La monétisation est l'approche utilisée par les gouvernements provinciaux et locaux pour construire des infrastructures communautaires.

L'AFPN propose un modèle équitable pour combler l'écart en matière d'infrastructure entre le reste du Canada et les communautés des Premières Nations.



Garderie construite par la bande indienne de Neskonlith et financée par l'AFPN

Le process de la monétisation

Le modèle de monétisation tire parti des transferts fédéraux annuels pour construire davantage d'infrastructures aux coûts actuels dans le but de combler l'écart en matière d'infrastructure dans les communautés des Premières Nations.

Le modèle comprend des plans contractuels d'entretien annuels pour atteindre la durée de vie utile des actifs, en veillant à ce que l'infrastructure profite aux communautés aussi longtemps que possible.

1

Accord tripartite signé entre le Canada, les communautés des Premières Nations et l'AFPN.

2

Les Premières Nations soumettent des projets prêts à être mis en œuvre qui correspondent aux priorités de la communauté.

3

L'AFPN émet une obligation pour financer les projets approuvés. Les transferts annuels du Canada couvrent les paiements des obligations.

4

Les communautés des Premières Nations sont plus équitables par rapport au reste du Canada et racontent l'histoire de l'impact de ces projets sur des réserves et des territoires.



Prix et reconnaissance

Indices obligataires FTSE Canada
Indice des agences fédérales
Avril 2024

Meilleurs employeurs de la C.-B.
Les 100 meilleurs employeurs au Canada
Février 2024

Finance for the Future
ICAEW (International)
Octobre 2022

10 to Watch
Indigenomics (Canada)
Avril 2021

Prix du Gouverneur général pour l'innovation
Régime de financement innovant
Mai 2018

Chaque prêt raconte une histoire



Aider les communautés des Premières Nations à travers le Canada à bâtir leur propre avenir selon leurs propres conditions.

Appui au modèle proposé

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada travaille avec l'Autorité financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations et le Conseil de gestion financière des Premières Nations pour essayer la monétisation par le biais d'un projet pilote visant à remplacer la production au diesel dans les communautés éloignées.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada améliore et précise ses exigences selon lesquelles au moins 5 % de la valeur des contrats fédéraux (évalués à plus de 5 millions de dollars) sont attribués à des entreprises autochtones.

Assurance

Assurance-cautionnement : L'AFPN travaille à établir un processus qui permet aux entreprises de construction autochtones d'obtenir une assurance cautionnement abordable afin qu'elles puissent soumissionner sur les projets de monétisation approuvés et les appels d'offres émis par le Canada.

Assurance des actifs : L'AFPN s'efforce également de permettre aux communautés des Premières Nations d'avoir accès à une assurance des actifs abordable et adéquate, un défi constant auquel elles sont confrontées.

